



Une démarche juridique possible ?

Par **audrey84b**, le 27/11/2014 à 15:48

Bonjour
Je me permet de poster ce sujet car j'ai besoin de conseil pour ma soeur.
Je vous expliquer la situation : Ma soeur c'est mise en couple il y a deux ans, avec un homme qui semblais sérieux.
Elle vie seule avec ses deux filles, et ne touche que le RSA.
Il est peintre, il a ouvert une entreprise et mis le nom de ma soeur, son nom n'apparait nul par dans les registres, malheureusement elle etait d'accord car elle lui faisais confiance .
L'argent qui gagnais ne transitais que sur le compte de ma soeur, c'est elle qui payais les matériaux d'avance, qui faisais les cheques, et qui encaissais l'argent des chantier, enfin quand il était payer !!! et quoi qu'il achetait tout passais par le compte de ma soeur.
Aujourd'hui elle a découvert qu'il menais une double vie avec une autre femme, et a décidé de rompre mais malheureusement il la laisse avec des dettes, qu'il était sensé lui remboursé, des loyers qu'elle ne peut pas payer parcequ'il prenais l'argent de son compte pour payer d'autre chose! Une entreprise qu'elle souhaite fermer pour par qu'il ne l'utilise mais malheureusement elle na plus un sous pour le faire!
Elle lui demande de payer ce qu'il doit mais il refuse et surtout il est très agressif avec elle, et elle ce méfie il a déjà lever le main sur elle.
Il insulte tout notre famille, et surtout ma mère qui essaie d'aider ma soeur!
Il essaie de retourner la situation.
Aujourd'hui dans une situation très critique ma soeur ne sais plus quoi faire , a t'elle un moyen juridiquement ?
Sachant que pour l'entreprise, les personnes qui on embaucher son ex n'on pas eu affaire a ma soeur, c'est bien lui qui faisais les travaux et qui démarchais !

Par **pat76**, le 27/11/2014 à 16:17

Bonjour
Votre soeur pourrait peut prendre contact avec les personnes qui ont utilisé les services de l'ancien compagnon de votre soeur afin d'obtenir des témoignages qui prouveront que l'ex compagnon était bien dans l'entreprise et que c'est lui qui la dirigeait.
Etait-il

déclaré comme salarié dans la société que "gérait" votre soeur?
Votre soeur s'est rapproché du Tribunal de Commerce pour expliquer la situation?
Elle avait fait une procuration sur son compte bancaire à son ex-compagnon car dans le cas contraire comment ce dernier aurait-il pu prélever de l'argent?

Par **audrey84b**, le **27/11/2014** à **17:27**

bonjour
noui il est possible qu'elle prenne contact, car c'était une société HLM qui l'avais embaucher pour des menus travaux !
nil ne prelevais pas d'argent il faisais des cheques !!! qui était le plus part du temps rejeter !
par contre je ne sais pas si il était déclaré en temps qu'employer, car ma soeur ma dit que son nom n'apparaissait vraiment nul part, par contre un comptable s'occupais des certains documents, et c'etait avec lui qu'il dialoguais la plupart du temps

Par **pat76**, le **02/12/2014** à **07:41**

Bonjour
Votre soeur si elle a les coordonnées du comptable pourrait prendre contact avec lui puisque c'est elle qui gérait en principe la société.